

# sapInfos

Magazine des salarié·e·s du Service à la personne N° 35 • Mars-Avril 2023



## RETRAITES JUSQU'À QUEL ÂGE ?

### Pratique

Prendre sa retraite  
malgré tout

### Dans la boîte

Les coopératives,  
un autre modèle  
d'entreprise

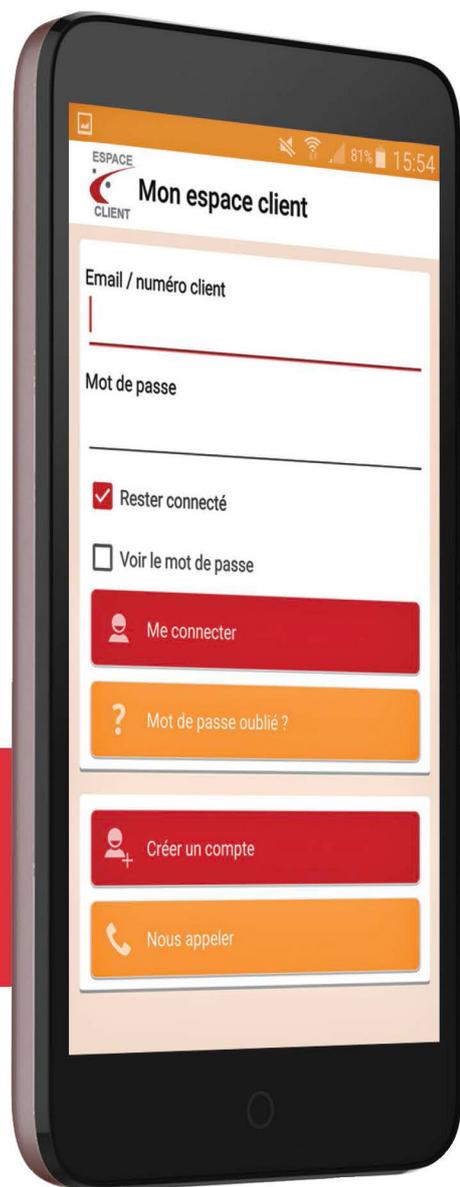
### Action

Un 8 mars contre  
les injustices

# EMPLOIS DE LA FAMILLE

RETRAITE PRÉVOYANCE PRÉVENTION SANTÉ ACTION SOCIALE

## L'appli IRCEM, tous les services de votre compte IRCEM à portée de main



- ➔ Gestion de vos coordonnées
- ➔ Suivi de vos indemnités en cas d'arrêt de travail
- ➔ Consultation de vos attestations fiscales Prévoyance
- ➔ Abonnement aux informations du Groupe IRCEM par e-mail : Newsletter et MAG'IRCEM

**Téléchargez l'appli IRCEM**



[www.ircem.com](http://www.ircem.com)

**IRCEM**  
GROUPE



GROUPE DE PROTECTION SOCIALE À GESTION PARITAIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE  
DU PREMIER EMPLOYEUR DE FRANCE ET DE SES SALARIÉS

Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc. Apple, le logo Apple, iPad, iPhone sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

## SOMMAIRE

### À chaud!

#### 4 Vos brèves d'actualité

### Dans la boîte

#### 7 Les scop, un modèle vertueux ?

### Dossier

#### 8 Réforme des retraites, c'est parti !



### Action

#### 12 Un 8 mars très mobilisé

### En pratique

#### 13 Tout savoir de votre départ en retraite

### Un œil sur...

#### 14 La rue refuse la réforme

SAP Infos est le journal du syndicat CGT des services à la personne - 18 avenue Parmentier - 75011 Paris  
Tél.: 01 42 40 36 90 - Email: fustec@free.fr

**Responsable de la publication:** Stéphane Fustec  
**Rédaction:** Stéphane Fustec, Chrystel Jaubert  
**Conception et réalisation:** Agence Boréal - 92 quai de la Loire - 75019 Paris - Tél.: 01 48 03 99 00 - Site web: www.boreal.fr - **Crédits photos:** AdobeStock, Chrystel Jaubert - **Remerciements** à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce numéro



**Stéphane Fustec**  
*Conseiller fédéral*

## En ordre de bataille

La bataille contre la réforme des retraites est engagée. Lors des quatre premières journées de mobilisation, la participation des salarié-es a été massive, preuve du rejet profond du projet porté par le gouvernement. Malgré cela, la Première ministre, Elisabeth Borne, fait la sourde oreille et s'entête à nous imposer un recul brutal de l'âge de départ à la retraite.

Ce sont les plus précaires qui seront les grands perdants et notamment les femmes dont l'écart de rémunération à poste égal est de 20% lorsqu'elles sont dans la vie active et de 40% lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite.

Dans cette réforme, le problème de la pénibilité n'est absolument pas pris en compte. Les critères de pénibilité sont essentiellement axés sur des emplois masculins et les salarié-es du particulier employeur en sont exclu-es. Pourtant, nos métiers sont à l'origine d'un nombre important et croissant de maladies professionnelles et d'accidents du travail. La CGT a lancé une campagne pour que la pénibilité de nos métiers soit enfin reconnue, nous vous invitons à la soutenir largement et à vous inscrire dans toutes les mobilisations à venir à chaque fois que vous le pouvez.

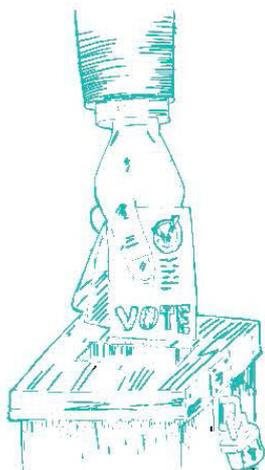
La réforme de l'assurance chômage est désormais en application et là aussi, ce sont les femmes, les jeunes et les seniors qui vont payer l'addition. L'État a imposé 19 milliards d'endettement à l'assurance chômage pour mettre en place les différents dispositifs d'activité partielle durant la crise sanitaire sans jamais les compenser.

La recette reste donc toujours la même. Pour une bonne sauce Macron, épluchez les précaires, concassez les privé-es d'emploi, saupoudrez une bonne dose d'aides publiques aux entreprises du CAC 40, et pour les plus riches de nos concitoyens, il ne reste plus qu'à déguster ce millefeuille de dividendes. Contre ces injustices insupportables, continuons à nous mobiliser !

# À CHAUD ! À CHA

## Aux urnes, les assmats

C'est parti pour un nouveau scrutin ! Les conseils départementaux organisent les élections pour le renouvellement des commissions consultatives paritaires départementales (CCPD) qui vont s'étaler sur deux ans, selon les départements. C'est important de voter car les CCPD ont pour rôle de donner un avis en cas de suspension, de modification ou de retrait d'agrément des assmats ou des assistantes familiales. Certes ces commissions ont un rôle purement consultatif, la décision étant emportée par le président du conseil départemental, mais dans le même temps, elles disposent d'un vrai pouvoir d'influence qui permet d'assurer la défense des professionnel·les de la petite enfance. Il est donc important que la CGT y soit à nouveau bien représentée. À vos votes ! ■



## Botter en touche



La création d'un véritable service public de la petite enfance ressemble à s'y méprendre à un serpent de mer. On en parle en effet depuis 2005 et on attend toujours, un peu comme la loi grand âge en somme. Un manque de volonté politique ou de financements ? Une question de gouvernance à trancher ? Si le rapport du Cese\* en a posé les bases en 2022 sur saisine du gouvernement et malgré des enjeux forts, rien n'est encore tranché. Comme pour d'autres politiques publiques, on préfère s'en remettre à un énième débat. Ainsi fin novembre, le gouvernement a lancé une concertation nationale de la refondation, ouverte dans quinze villes et qui devrait déboucher sur des propositions courant mars 2023. Pourtant, les propositions existent déjà, construites en concertation avec les acteurs du secteur qui ont esquissé les contours d'un accueil égalitaire et universel assorti d'une reconnaissance des professionnel·les. ■

\*Rapport en ligne sur : [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

## Ça suffit !

Manque de moyens et de reconnaissance, conditions de travail dégradées, bas salaires, secteur lucratif «carnassier et non respectueux du droit du travail»... Les oublié·es du Ségur ont manifesté partout en France le 2 février dernier pour faire entendre leur colère. En dépit des alertes en tout genre, la petite enfance et la perte d'autonomie sont laissées-pour-compte par le gouvernement. La prise en charge des publics fragiles est en effet assumée par des salarié·es précaires, mal payé·es et en sous-effectif. Qui, sans cesse, réclament d'être pris·es en considération. •

## En baisse

Selon une étude de l'Urssaf publiée en début d'année, le taux d'emploi des assmats poursuit sa décline. Le nombre de particuliers employeurs ayant recours à une assmat chute de 1,8 % en 2021 par rapport à 2020 et de 5,4 % par rapport à 2019. Et pourtant, le nombre de particuliers employeurs, hors garde d'enfant, a connu un rebond en 2021, après la crise sanitaire. En cause, départs en retraite de nombreuses assmats, désaffection d'une profession de moins en moins attractive et reste-à-charge trop élevé pour certaines familles •

# AUD ! À CHAUD ! À CH

## Dans tous les coins



C'est après un drame survenu l'été dernier dans une micro-crèche lyonnaise que le ministre des Solidarités avait saisi l'Igas. La mission ? «L'évaluation des processus et des mesures mis en œuvre afin de garantir la sécurité et la bienveillance des enfants accueillis en Eaje». Visites de crèches et de micro-crèches, auditions,

questionnaires à destination des professionnel·les et des parents... Les quatre inspecteurs généraux de l'Igas tentent de cerner au mieux les enjeux, les difficultés et les dysfonctionnements. Les professionnel·les de terrain ont répondu à des questions portant sur les conditions de travail, le taux d'encadrement, la qualité d'accueil, la prévention de la maltraitance ou le projet pédagogique. Des milliers de réponses ont été faites à l'Igas qui diffère un peu le résultat de cette étude assorti de préconisations. On l'attend. ♦

## En petit comité

Créé il y a un peu plus d'un an par le précédent secrétaire d'État, le comité de filière petite enfance éprouve quelques difficultés. La CGT a maintes fois contesté son mode de fonctionnement pour le moins opaque. Pour Stéphane Fustec, «les choses empirent et on assiste à des parodies de démocratie. On se demande si le comité de filière n'est pas davantage un espace de lobbying qu'un espace de progrès pour les professionnel·les du secteur». La CGT a interpellé la présidente du comité de filière, contesté les conditions et les modalités des votes, la surreprésentation de certaines organisations, la prise en compte d'organisations non-représentatives et le mélange entre associations et syndicats. Actuellement dans son quatrième cycle de rencontres, le comité est censé travailler sur les rémunérations. «Là aussi, on est très dubitatif», reprend Stéphane Fustec, car les revalorisations salariales sont différées au meilleur des cas à 2025». Une enquête a été commandée à l'Igas pour en envisager le coût et une pseudo-grille de salaires devrait épouser tout le secteur, «ce qui nous paraît très hypothétique dans la mesure où les organisations patronales ne joueront jamais le jeu puisque le dumping que les secteurs se font entre eux ne s'arrêtera pas». ■



## Et ailleurs ?

### REBOND MIGRATOIRE

4,8 millions de personnes sont entrées dans l'un des 38 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 2021. Il s'agit là d'un bond migratoire post-covid de 22%, lui-même dû «à un fort rebond de l'activité économique, à la réouverture des frontières, à l'augmentation des besoins de main-d'œuvre et à la reprise des délivrances de visas». Sept immigrés sur dix avaient un emploi en 2021, soit 69,4% d'entre eux. En France, leur taux d'emploi a progressé de 1,3%, s'établissant à 61%. N'en déplaise à certain·es, cet afflux coïncide avec nos besoins actuels de main-d'œuvre. Les difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activités ne sont pas un mystère, des milliers de postes y sont à pourvoir. Les secteurs les plus en tension sont exactement ceux qui recrutent le plus d'immigrés. En tête, l'agriculture, le tourisme, le BTP et les services à la personne. C'est d'ailleurs l'objet du Lab migration, l'expérimentation de la Fepem en matière d'inclusion de personnes étrangères dans le secteur, qui se trouve là, avec ces chiffres, validé. ●

# CHAU ! À CHAUD !

## Toujours plus

En janvier, l'organisation Oxfam publiait le rapport «La loi du plus riche» sur les inégalités dans le monde. Lesquelles explosent. Depuis 2020, les 1 % les plus riches ont capté près des deux tiers des nouvelles richesses, la fortune des milliardaires a augmenté de 2,7 milliards de dollars par jour et les salaires de 1,7 milliard de personnes ne suivent pas le rythme de l'inflation. Les crises ont touché davantage les plus pauvres et parmi eux, plus durement encore les femmes et les groupes racisés. Oxfam livre des pistes pour partager les richesses et résorber les inégalités. ■

À lire sur :

[bit.ly/Rapportoxfam](https://bit.ly/Rapportoxfam)

## Garder ses distances

Le chercheur et enseignant Dermot Breslin a mené une drôle d'enquête. Il s'est intéressé à l'influence des liens d'amitié qui se nouent au fil du temps dans les métiers des services à la personne. Une série d'entretiens a montré qu'au bout de dix à douze interventions, les conversations entre les deux personnes se font plus personnelles. Quelle est l'incidence de l'amitié sur l'organisation du travail ? Selon lui, ces relations affectives enferment les personnes dans un statu quo qui peut fragiliser et freiner l'évolution du travail : peu de remise en cause des routines alors que les besoins des personnes en perte d'autonomie évoluent et salarié·es plus facilement exploité·es, n'osant plus dire non. Bref, le chercheur explique que ce constat est valable dans tous les secteurs d'activité. D'abord l'amitié motive et façonne une certaine cohésion, puis «*la stimulation créative nécessaire au bon fonctionnement (...) diminue au fil des ans, faute de regards critiques*». ●



## Dialogues

Mises en places il y a quatre ans, les Commissions paritaires territoriales (CPT) sont en cours de renouvellement par le biais d'élections internes à chacune. Pour l'instant, la CGT a obtenu neuf présidences de CPT sur treize, ce qui prouve son implication dans la dynamique du dialogue social du secteur. Pour mémoire, les CPT permettent notamment de déployer le dialogue social sur l'emploi, la formation professionnelle et les enjeux liés à la santé au travail. ■

## Pas pareil·les

Les inégalités de pension entre les femmes et les hommes résultent des inégalités de salaire et de durée de carrière, ainsi que du fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. Les salaires des femmes sont inférieurs de 22% à ceux des hommes et leurs pensions de droit direct (sans réversion) sont inférieures de 20% à celles des hommes.

La réduction de ces inégalités est lente : le rapport pension des femmes sur pension des hommes devrait atteindre 84% en 2037 et augmenter, sans atteindre l'égalité, pour se stabiliser autour de 90-92%.

32% des personnes de la génération née avant 1950 n'étaient plus en emploi un an avant leur retraite : 37% des femmes et 28% des hommes.

Le taux de pauvreté des retraité·es augmente depuis 2016 pour les personnes âgées de plus de 65 ans qui vivent seules et parmi elles, il atteint 16,5% pour les femmes.

Le taux de pauvreté des femmes retraitées est plus élevé que celui des hommes : 10,4% contre 8,5%.

Cet écart tend à se creuser depuis 2012. ■

Sources : Drees, Insee, Cor 2022

# DANS LA BOÎTE

## COOPÉRATIVES

**Les coopératives s'imposent dans le secteur des services à la personne comme un modèle alternatif et viable.**

**Leurs valeurs ?**

**Solidarité et égalité.**

Quelle que soit sa forme juridique, Scop, Scic ou autre, une coopérative est avant tout une aventure humaine et collective. C'est en effet «une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le

pouvoir est exercé démocratiquement», selon la Confédération générale des scop. Les principes et les valeurs de démocratie, d'égalité et de solidarité, ainsi qu'une éthique fondée sur la responsabilité sociale et l'altruisme constituent les fondements même de la coopérative.

Ce qui colle avec l'objet même des services à la personne qui est de prendre soin de l'humain. Comme l'indique Sylvie Beuscart, co-fondatrice de Cocooning Services (Lille), il n'y a pas de patron, pas de hiérarchie et un homme égale une voix. Ex-association, Cocooning Services n'est «pas là pour faire des bénéfices comme les entreprises privées, on ne voulait surtout pas tomber dans ce travers-là. Nos valeurs peuvent

se résumer au principe selon lequel l'humain est au centre et qu'il passe en premier». Avec l'exigence d'aller au-delà des dispositions légales, d'être à l'écoute des besoins des personnes et pouvoir dispenser un service individualisé et adapté à la situation de chacun.e.

Chez Titi Services, une scop de Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, on ajoute qu'il s'agit «de mettre en lumière les compétences des salarié-es en valorisant leur travail et de redonner du sens à nos métiers». Deux exemples de coopératives parmi d'autres, le modèle tendant à faire des petits. Trop tôt et encore trop marginal pour peser vraiment dans le secteur, mais cela peut changer. ■



**3801**  
COOPÉRATIVES EN FRANCE  
(SCOP ET SCIC)  
[ **4122** FILIALES **71 084** SALARIÉ-ES ]

**49%**  
DES COOPÉRATIVES  
EXERCENT DANS LES  
SERVICES QUI CONCENTRENT  
**39%** DES EFFECTIFS

**Services**



**+31%**  
DE COOPÉRATIVES  
**+43%**  
D'EFFECTIFS SUR 5 ANS

**Chiffre d'affaires**  
(SCOP ET SCIC)

PLUS DE **6,4 milliards** D'EUROS  
(7,7 MILLIARDS D'EUROS EN COMPTANT LES FILIALES)  
↗ **37% SUR 5 ANS**  
**RÉSULTAT NET DE 166 MILLIONS D'EUROS**  
↗ **13% SUR 5 ANS**  
**VALEUR AJOUTÉE DE 3 MILLIARDS D'EUROS**  
↗ **50% SUR 5 ANS**



Source : Confédération générale des scop - Chiffres de fin 2021

## Travailler plus, encore

**Au terme d'une concertation pipée, le gouvernement a posé les bases d'une réforme de notre système de retraite. Début janvier, les annonces ont confirmé qu'il allait falloir travailler et cotiser plus longtemps.**

La première Ministre est montée au créneau. Le 10 janvier dernier, Élisabeth Borne a dévoilé les contours de la réforme des retraites du deuxième quinquennat d'Emmanuel Macron. Sans surprise, l'âge légal de départ en retraite recule de deux ans, s'établissant à 64 ans au lieu de 62 actuellement. Des choix qui entreront en vigueur rapidement, puisque dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, l'âge légal reculera de trois mois par an, atteignant 63 ans et trois mois à la fin du quinquennat et 64 ans en 2030. Dans un même mouvement, le principe d'une augmentation de la durée de cotisation pour partir en retraite sans pénalités, c'est-à-dire à taux plein, est retenu et il faudra avoir cotisé 43 ans dès 2027, contre 42 actuellement. Ce qui est maintenu, en revanche, c'est le taquet de 67 ans auquel les Français-es aux carrières incomplètes peuvent partir sans décote, quoique ce soit un peu plus compliqué que ça.

### Faire des économies

Si l'objectif affiché est «de garantir l'avenir de nos retraites et l'équilibre du système», il n'occulte pas les 6 milliards d'euros d'économies réalisés d'ici 2027. Histoire de tempérer les conséquences de ces deux mesures, d'amadouer des Français-es majoritairement hostiles et de garantir les votes des Républicains, la réforme comprend une augmentation de la retraite minimale à 85 % du Smic pour les carrières complètes au niveau du Smic, ainsi qu'une augmentation des seniors en emploi. Un vœu pieux, assorti de dispositifs-gadgets sans aucune obligation, ni sanction pour les entreprises. Rappelons que seuls 56% des 55-64 ans sont en emploi, que près de 750 000 personnes prennent leur retraite chaque année et que plus de 17 millions de personnes touchent

aujourd'hui une pension de retraite. Globalement, réforme après réforme, l'âge de départ augmente plus vite que l'espérance de vie en bonne santé, laquelle dissimule des inégalités de classe et de genre.

### D'une même voix

Pour la CGT, le report de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée de cotisation constituent des mesures injustifiées : « *Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement, le système de retraites n'est pas en danger, il n'y a aucune urgence financière* ». En effet, cette réforme « *n'a rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale* ». Une fois n'est pas coutume, les huit centrales syndicales ont parlé d'une même voix et validé le principe d'une première journée de mobilisation intersyndicale le 19 janvier, puis d'autres (lire pages 14-15). Les dirigeants syndicaux (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires, FSU) n'ont eu de cesse de proposer d'autres solutions de financement pendant la phase de concertation, toutes restées lettres mortes. Ils dénoncent ensemble une réforme qui « *va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et renforcer les inégalités hommes-femmes* ». Ne reste que la rue pour se faire entendre. ●



## ENTRETIEN

Beaucoup de questions se posent aux assmats et aux SPE en matière de retraite. Quand ? Comment ? Combien ? Indemnité ou pas ? Éléments de réponse avec Alain Koutouan, directeur général délégué du groupe Ircem et Maxime Bergeron, directeur des opérations clients.



Alain Koutouan



Maxime Bergeron

## Étape par étape

**Quand les assmats et les SPE doivent-elles préparer leur retraite ?**

**A. K. :** Il faut commencer à faire les démarches six mois avant auprès des deux organismes. Pour la retraite de base, la demande se fait auprès de la Sécurité sociale qui, dès 55 ans, a envoyé un relevé de carrière permettant de compléter le dossier en cas d'éléments manquants ou de pièces à fournir. Pour la retraite complémentaire, l'organisme gestionnaire est l'Ircem Agirc-Arrco, donc l'Ircem retraite, auprès de laquelle la démarche doit être faite.

**M. B. :** L'estimation indicative globale que les salariées reçoivent reprend l'ensemble des éléments connus par l'assurance retraite, la date estimative de départ à taux plein ainsi que les montants estimatifs des versements en fonction de l'âge de départ, ce qui permet entre autres de vérifier s'il y a des périodes manquantes, de se renseigner sur un arrêt maladie ou une période longue injustifiée et obtenir ce justificatif. De plus, c'est important pour la gestion de l'indemnité de départ volontaire en retraite, ce n'est pas du temps perdu.

**Et pour faire la demande, concrètement ?**

**M. B. :** Le plus simple, c'est de se connecter sur son espace personnel sur le site

de l'assurance retraite pour effectuer en une seule fois les demandes pour les régimes de base et complémentaire. Un conseiller peut les aider par téléphone, étape par étape sur la retraite de base, au 3960. Des conseillers Agirc-Arrco sont également disponibles pour la complémentaire. En outre, si la salariée veut estimer le montant de sa retraite, l'Agirc-Arrco a mis en place un simulateur pour les montants de base et complémentaires.

**A. K. :** Comme il est possible de prendre sa retraite à différents âges, en fonction de l'âge effectif auquel on prend sa retraite et des hypothèses faites sur l'évolution des salaires ou non, ces éléments permettent de faire une estimation au plus juste.

**Comment gérez-vous l'indemnité de départ en retraite ?**

**A. K. :** Lors de la période de rodage, nous avons détecté des incompréhensions et apporté des éléments de réponse. Outre le formulaire à remplir, les salariées n'ont pas à fournir tous les éléments relatifs à leur carrière, mais seulement ceux que nous n'avons pas. Nous avons rassuré sur ce point. Tout a été recadré et le léger vent de panique des premiers jours s'est arrêté.

Nous réalisons des points hebdomadaires en interne pour analyser les statistiques et nous procédons à des écoutes pour vérifier que les bonnes informations sont délivrées et voir s'il convient d'ajuster les discours que nos conseillers apportent. Si nous décelons des incompréhensions, nous mettons en place un dispositif permettant de recadrer et de rassurer en cas d'inquiétudes légitimes. Comme nous nous attendons à une montée en puissance de ce dispositif, nous restons vigilants et nous le dimensionnons en conséquence.

**M. B. :** J'insiste sur le fait que cette indemnité ne concerne que les départs volontaires en retraite et pas les personnes qui seraient mises en retraite par leur employeur, ni celles qui ne seraient pas en emploi sur la période. Cette indemnité est versée en une seule fois, même si la salariée bénéficie du dispositif de cumul emploi-retraite. Pour être éligible, la salariée doit avoir travaillé dix ans dans le secteur et faire état d'au moins cinq ans d'activité dans les sept dernières années. La demande doit être faite dès lors que le départ en retraite est effectif. En cas de cumul emploi-retraite, la demande doit être faite au moment de la liquidation de ses droits à la retraite. ■

En savoir plus sur : [www.ircem.com](http://www.ircem.com)  
Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre blog : [sap-cgt.social](http://sap-cgt.social)

## Un horizon très bouché

Dans le secteur de l'emploi à domicile, la retraite est souvent synonyme d'une poursuite partielle de l'activité dictée par la nécessité. Entre les problèmes de santé et le faible niveau des pensions, les assmats et les SPE ont une vision sombre de leur avenir de retraitées.

**O**n les a cherchées dans les cortèges. Les salariées de l'emploi à domicile, qui seront très impactées par la réforme des retraites, ne se sont pourtant que très peu mobilisées. Nora Khaled, secrétaire du syndicat départemental CGT des assmats du Puy-de-Dôme, le déplore : « Dans mon département, les assmats ne se sentent pas concernées car de toute façon, beaucoup continuent après l'âge de départ en retraite. Certaines parce que c'est une passion, mais d'autres surtout pour des raisons économiques ». Il est vrai qu'elles vont devoir, selon elle, composer avec de très faibles pensions, mais étrangement, ses adhérentes n'en parlent pas en ces termes. « Leurs revenus sont tellement faibles qu'elles ne s'imaginent pas bénéficier d'une retraite, explique-t-elle, elles vont continuer. Dans le Puy-de-Dôme, beaucoup d'assmats continuent donc d'accueillir un ou deux enfants le plus longtemps possible ».

### Un cumul au maximum

Bien que la sinistralité soit importante dans le secteur, avec des pathologies du dos et des troubles musculo-squelettiques, « quand on n'a pas le choix, on continue, on va beaucoup chez l'ostéopathe ou le kinésithérapeute et on continue ». Lever, poser, reposer des enfants dix à douze heures par jour, c'est une forme de manutention, sans la reconnaissance de son caractère pénible et pathogène. Nora évoque le cas d'une assmat retraitée ayant perdu son agrément pour une affaire de plante verte et qui est alors devenue garde d'enfants, « pas le choix, sa pension était trop basse ». Une reconversion possible, mais dictée par la nécessité. En effet, le cumul emploi-retraite est



davantage une obligation qu'un choix de vie. Pour autant, à côté de celles qui y ont recours, beaucoup de salariées de l'emploi à domicile ne sont justement plus en emploi à l'âge de liquider leur retraite. Maladie ou inaptitude, mais aussi et c'est chiffré, une proportion de seniors qui ont été poussés vers la sortie. En France, seules 62% des seniors travaillent encore à l'âge légal pour partir.

Dans ce contexte et pour ces femmes, la réforme des retraites a quelque chose de nébuleux, à la fois hypocrite et hors-sol. Comme le relève encore Nora, « Les assmats ont éduqué leurs propres enfants, ont eu en charge les enfants des autres et devraient travailler beaucoup plus pour rien en fait ». Selon elle, la réforme est « lamentable, et d'abord vis-à-vis des femmes ». C'est ce que confirment d'autres salariées. Véronique Chalchat, auxiliaire de vie à Clermont-Ferrand, est salariée du particulier employeur par l'intermédiaire d'un mandataire, l'entreprise privée lucrative Petit-fils (groupe Korian). Âgée de 55 ans, elle envisageait jusqu'ici une retraite « modeste, mais tranquille ». Avec la réforme, elle estime qu'elle va perdre deux ans avec sa famille. Récemment, elle a dû suspendre sa retraite complémentaire du fait de contrats en moins. Elle doit en retrouver, mais c'est aléatoire. « Je n'y vois pas

beau», dit-elle sachant qu'elle estime devoir travailler jusqu'à 67-68 ans. Elle ne peut pas se mettre en grève pour des raisons financières et pour ne pas se mettre en difficulté vis-à-vis de son employeur, mais elle a rejoint les cortèges entre deux interventions, toute seule car elle ne connaît pas d'auxiliaires de vie, isolées qu'elles sont toutes dans leur travail, «sans jamais de réunion, jamais de moments en commun, on ne connaît pas ses collègues». Le montant de sa pension, ce sera autour de 900 euros, avec 400 euros de complémentaire si elle peut à nouveau se permettre d'y souscrire. De basses pensions dues à des faibles rémunérations, en lien avec des carrières hachées, le temps partiel et la précarité de leur emploi, c'est le lot de bien des femmes qui, une fois en retraite, voient leur pension inférieure de 40% à celle des hommes.

## Un motif d'inquiétude

Elle aussi auxiliaire de vie chez Petit-Fils, mais à Saint-Étienne, Marie-Françoise Jafferand a un point de vue similaire. «J'envisage très mal ma retraite, déclare-t-elle,

*parce que déjà, à 55 ans, j'ai des douleurs partout». Auparavant aide-soignante, ayant quitté cette profession afin d'éviter les manipulations et donc préserver sa santé, le champ de l'aide à la personne où elle s'est reconvertie n'est cependant pas de tout repos, entre toilettes, aides aux repas et entretiens divers. Immédiatement*

« Usée avant l'heure, je ne suis pas sûre d'aller jusqu'à la retraite »

après sa santé, elle est très préoccupée par son salaire, «ridiculement bas» : «J'aurai moins à la retraite qu'en travaillant, comment vais-je faire? ». Elle passe environ 5 heures par semaine dans les transports, «du temps perdu qui ne compte pas pour la retraite, alors qu'on s'épuise dans les transports et qu'on ne les emprunte que pour aller travailler, il faut qu'à un moment donné il y ait un retour, d'autant qu'on n'a même pas de pause méridienne». Ni reconnaissance, ni gratification. «Je pense que je vais être usée avant l'heure, pas sûre d'arriver jusqu'à la retraite et si j'y arrive, je me demande de quoi je vais vivre», estime Marie-Françoise. Elle avoue ne pas faire de projets, elle a suffisamment peur aujourd'hui et ne veut pas en rajouter. Lorsqu'on parle retraite en effet, on parle santé, on parle aussi travail, nature du travail et reconnaissance de ce travail. C'est à tout cela que vient se frotter la réforme des retraites. ■

## 3 questions à...

**Sandrine Danelutti**, secrétaire du syndicat départemental des assmats des Yvelines



### Comment envisagez-vous votre retraite ?

Elle sera tardive ! Je n'ai connu le chômage que brièvement, mais j'ai élevé ma fille pendant un an et j'ai bénéficié d'un congé parental de trois ans. Certes ces périodes vont générer des trimestres, mais il faudra de toute façon que je travaille tard et cotise longtemps, jusqu'à 65 ou 67 ans. Je ne me vois pas faire ce métier d'assmat jusque-là. À 48 ans, j'ai déjà des problèmes de dos. Je compte arrêter et me lancer dans un autre projet, sauf si je n'ai pas le choix. Ma seule arme professionnelle pour l'instant, c'est mon agrément.

### Que pensez-vous de la réforme des retraites ?

Ce que je ne comprends pas avec le report de l'âge de départ, c'est qu'à partir de 55 ans dans certains métiers, c'est le cas du

nôtre, beaucoup ne sont plus en emploi. En plus, assmats, aides à domicile, aides-soignantes... exercent des métiers qui ne sont pas considérés comme pénibles, alors que le corps subit, qu'il fait des gestes répétitifs, porte, dépose toute la journée. Il suffit de regarder les chiffres de la sinistralité dans le secteur pour se rendre compte que certaines maladies sont afférentes au métier et qu'elles ne sont pas prises en compte comme telles. Là encore, il manque une reconnaissance.

### Comment se passe la retraite des assmats ?

Le niveau de leurs pensions de retraite est très bas et certaines, malgré tout, doivent cumuler leur retraite avec un emploi. Pour ma génération, ça va, car le droit s'est construit peu à peu, on avance. Mais pour les anciennes, c'est plus compliqué, elles n'avaient pas les mêmes revenus, n'ont pas été tout le temps déclarées et perçoivent désormais des pensions ridicules. L'aspect financier les contraint à poursuivre leur activité le plus longtemps possible si leur santé le leur permet. ●

## Contre l'injustice

**Chaque année, syndicats et associations féministes se mobilisent ensemble lors de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette année, actualité oblige, le 8 mars sera aussi l'occasion de dénoncer les inégalités de retraite.**

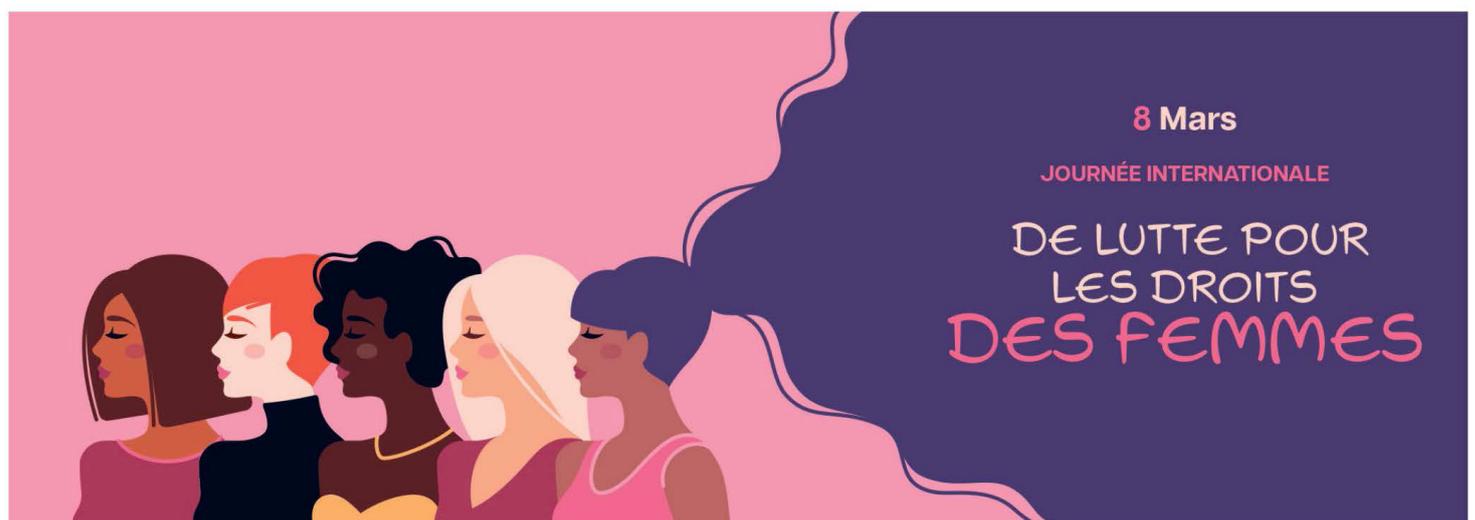
**C**e 8 mars sera une nouvelle journée de grève féministe pour l'égalité. Au travail, dans la vie et en retraite. Car contrairement au satisfecit affiché par le gouvernement, la réforme des retraites pénalisera les femmes encore davantage. Comme l'indique le Collectif femmes-mixité de la CGT\*, «*Aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40 % à celle des hommes. Si l'on tient compte des pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 25,2 % à celle des hommes*». Tel est le postulat, en amont de toute mise en œuvre d'une réforme qui ne tient absolument pas compte des causes de ces inégalités : salaires, carrières interrompues pour congés parentaux, temps partiel, précarité... Sous l'effet des réformes successives, les femmes ont toujours été les premières pénalisées par

l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la décote et le report de l'âge légal de départ en retraite.

### En précarité

Pourtant, le gouvernement remet ça. Alors même que différer l'âge légal de départ et allonger la durée de cotisation va creuser ces inégalités et paupériser les retraité·es encore davantage. Rappelons que 32 % des femmes (génération 1950) ne sont déjà plus en emploi l'année précédant leur retraite, au chômage, en inactivité, maladie ou invalidité. En situation de précarité, donc, avec bien souvent des pathologies dues à la pénibilité des métiers féminisés, un aspect totalement occulté. On en connaît pourtant l'extrême sinistralité. Comme le relevait Christiane Marty, militante féministe d'Attac, dans un texte publié en décembre dernier sur la réforme des retraites et son impact sur les femmes, «*l'allongement de la durée de cotisation (...) est injuste : il pénalisera les personnes qui ont des carrières courtes et qui, déjà aujourd'hui, n'atteignent pas la durée exigée. Ce sont en majorité des femmes*». Qui subissent donc des décotes avec un âge d'annulation identique, c'est-à-dire 67 ans. Aucun progrès de ce côté-là. Pas plus qu'en terme d'amélioration de l'emploi des femmes dont le taux d'activité est de 8 points inférieur à celui des hommes. Selon Christiane Marty, une égalité du taux d'emploi des deux sexes permettrait à 1,1 million de femmes en plus d'être en activité, ce qui générerait des financements nouveaux. Ces pistes ne sont toutefois pas étudiées par le gouvernement qui s'obstine. Alors, en plus des mobilisations contre la réforme des retraites, la journée du 8 mars est l'occasion de faire entendre, fortement, la voix des femmes. ♦

\*[www.egalite-professionnelle.cgt.fr](http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr)



## Partir quand même

**C'est décidé, vous voulez prendre votre retraite. Pas facile de s'y retrouver dans les méandres administratifs et de savoir par quel bout s'y prendre. Pour vous aider à préparer ce moment, SAP Infos\* répond à certaines de vos questions.**

### **Je souhaite partir en retraite, par quoi dois-je commencer ?**

Il faut d'abord fixer la date de votre départ et quatre à six mois avant cette date, effectuer votre demande par le biais du formulaire délivré à cet effet (par téléphone, en ligne ou par courrier) par l'Assurance retraite. Voilà pour le régime de base. Dans le même temps, vous devez également formuler votre demande auprès du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Enfin, vous devez prévenir vos employeurs suffisamment tôt, de préférence par courrier recommandé, pour pouvoir respecter le préavis contractuel.

### **Concrètement, à qui dois-je m'adresser ?**

Le plus simple est de faire votre demande en ligne. Pour cela, vous devez vous créer un compte et vous connecter à votre espace personnel sur



[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr). Il suffit ensuite de suivre les indications. Vous pouvez ainsi demander votre retraite pour tous les régimes (de base et complémentaire), la demande est personnalisée et préremplie, vous la complétez et joignez les pièces justificatives demandées. Pour chacun des régimes, un-e conseiller-e examine et attribue vos droits. Sachez que sur votre espace, vous pouvez aussi simuler le montant de votre pension et consulter votre relevé de carrière.

### **Ai-je le droit à la prime de départ en retraite ?**

Bien sûr, assmat ou SPE, c'est un droit conventionnel figurant dans votre nouvelle CCN entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Pour en bénéficier, vous devez justifier d'une période d'emploi auprès d'un ou plusieurs particuliers-employeurs de 120 mois (10 ans) entiers calendaires exercés dans la branche, de façon continue ou discontinue, ou de 60 mois (5 ans) entiers calendaires exercés dans la branche, de façon continue ou

discontinue, dans les 84 mois (7 ans) précédant la date effective de départ volontaire à la retraite. Le montant de la prime varie selon votre ancienneté. Vous devez en effectuer la demande auprès de l'Ircem\*\*.

### **Puis-je poursuivre une activité une fois retraitée ?**

Oui, le dispositif de cumul emploi-retraite permet sous certaines conditions de cumuler une retraite du

régime général et une activité salariée (public, privé, salarié-e ou indépendant-e) qui sera soumise aux cotisations retraite, mais ne générera aucun droit nouveau. Si vous bénéficiez d'une retraite à taux plein et avez atteint l'âge légal de départ, vous avez droit

au cumul intégral des revenus. Si ce n'est pas le cas, le cumul est plafonné à 160 % du Smic ou à la moyenne des salaires perçus au cours des trois derniers mois d'activité précédant votre admission en retraite. ■

\*Plus d'infos sur notre blog : <https://sap-cgt.social>

\*\*Ircem Prévoyance : [www.ircem.com](http://www.ircem.com)

« N'oubliez pas : vous avez droit à une prime de départ ! »

## Un rejet manifeste de la réforme

19 janvier, 31 janvier, 7 février, 11 février... Les mobilisations contre la réforme des retraites se succèdent et font le plein, bien au-delà des seules troupes syndicales. Bien qu'une grande majorité de Français-es soient opposé-es à cette réforme, le gouvernement ne cède pas. Reportage.



**U**n froid glacial dans les rues de Paris pour un premier pari... réussi. En effet, le 19 janvier dernier, la première mobilisation intersyndicale contre la réforme des retraites a fait le plein. À tel point qu'une partie de la manifestation, bloquée deux heures durant sur le lieu du départ, place de la République, a dû emprunter un deuxième itinéraire pour rejoindre la place de la Nation. Dans le cortège, derrière le ballon de l'Union régionale CGT d'Île-de-France, trois assmats sont en grève. Elles disent en avoir expliqué la raison aux parents qui, selon elles, ont très bien compris. Au-delà de la réforme qu'elles refusent, elles

attirent l'attention sur leur situation de salariées, déjà fragile, et de futures retraitées avec des pensions dérisoires. En filigrane, la question de la pénibilité de leur métier est posée. Comment s'occuper d'enfants jusqu'à 67 ans, voire davantage pour compléter leur pension ?

### Une retraite laborieuse

Emmanuelle Cherron, une assmat de 47 ans est claire : *«Je ne me vois pas jusqu'à 67 ans avec des bébés dans les bras. Déjà jusqu'à 62 ans, ce sera dur. J'ai un agrément pour 4 enfants, mais en ce moment, comme à d'autres moments, je n'en ai que 3. Je n'ose même pas aller faire une simulation de ce que sera ma*

*pension de retraite, je sais qu'elle ne me permettra pas de vivre». À ses côtés, Véronique Lagrange, une assmat de 56 ans, renchérit : «Je manifeste parce que je pense qu'il faut revenir à la retraite à 60 ans. À mon âge, je suis déjà vraiment fatiguée et puis, je pense aux jeunes. Plus on partira tôt, plus vite ils arriveront sur le marché du travail. J'ai un agrément pour trois enfants et j'en garde effectivement trois, mais pas à temps plein. Je sais très bien que le niveau de ma pension ne me permettra pas de vivre. Chaque mois, je devrai faire un choix une fois le loyer payé, ce sera soit les factures, soit la nourriture. Je serai obligée de continuer à travailler, soit en gardant des enfants, soit en faisant autre chose, bien obligée».*

C'est là toute l'hypocrisie de cette réforme qui entend faire travailler plus longtemps des personnes déjà cassées par leur travail, la reconnaissance de la pénibilité n'étant pas à l'ordre du jour, jonglant avec de faibles revenus et se projetant en retraite avec un niveau de pension si bas qu'elles devront continuer à jongler ou poursuivre une activité. Hypocrite de surcroît sachant que seuls 62% des seniors sont encore en emploi à l'âge de liquider leur retraite. Maria Kahn, assmat de 61 ans, est, pour sa part, assez amère : *«Ma retraite était prévue à 62 ans et quatre mois, mais finalement, je suis contrainte de poursuivre jusqu'à 67 ans pour avoir une pension à taux plein. Comme on a des carrières*

*hachurées, impossible de ne pas continuer à travailler. De toute façon, je n'aurai droit qu'à 900 euros par mois et avec ça, je n'irai pas loin. Je n'aurai donc pas le choix, si je veux vivre, il faudra encore que j'ai une activité professionnelle».*

## Amplifier le mouvement

Douze jours plus tard, tandis que la réforme est en commission à l'Assemblée nationale, avant son examen selon une procédure accélérée qui laisse peu de marge de manœuvre, les rues sont à nouveau bondées. Dans toute la France, y compris dans de petites villes peu rompues aux démonstrations de force, la mobilisation a grandi, les manifestants sont plus nombreux, la communication du gouvernement a échoué. Dans le cortège parisien, beaucoup de jeunes qui refusent de laisser le gouvernement asséner un nouveau coup à notre protection sociale. La retraite, pour reprendre les propos d'une ex-ministre, c'est

un totem. Et en ce moment, ce totem cristallise également toutes les colères sociales. Inflation, réforme de l'assurance-chômage, prix de l'énergie... Les pancartes relaient cette colère diffuse. « *Je travaille et pourtant, je ne m'en sors plus*, indique Maria, aide-soignante, avec une note d'humour. *En plus, compte-tenu de la situation à l'hôpital où je travaille, en sous-effectif et dans des conditions plus que dégradées, je ne me vois pas donner deux ans de plus de ma santé à la Santé, c'est non!* ». Même son de cloche dans tous les corps de métiers, des pompiers aux métallurgistes, du spectacle à la manutention, de la coiffure à la grande distribution, tous et toutes disent non. Elles ne sont pas revenues manifester. Les salariées de l'emploi à domicile, comme beaucoup d'autres Français-es, n'ont pas les moyens de faire deux jours de grève dans le même mois. Voire même pas un tant le niveau des salaires est bas.

En marge des mobilisations, une aide à domicile témoigne : « *Je gagne entre 850 et 950 euros par mois, je ne vois pas comment je pourrais perdre un peu de salaire pour faire grève alors que déjà, je galère* ». Pourtant, elle soutient le mouvement, elle en parle beaucoup avec ses collègues et avec les personnes dont elle s'occupe. « *Je ne trouve personne pour dire que cette réforme est bonne*, reprend-elle. *Moi, je suis très inquiète, je ne vois pas comment je vivrai dans quelques années, je ne vois pas d'issue* ». Ses propos sombres sont partagés. Dans toutes les mobilisations de ce début d'année, on oscille entre inquiétude et volonté d'en découdre. La nécessité de bloquer l'adoption de cette réforme ? Tout le monde en convient, tout le monde indique que la détermination ne faiblira pas, mais redoute le passage en force du gouvernement. « *Il faut élargir encore, et bloquer, bloquer dès que c'est possible, partout où c'est possible* », assène un manifestant. ■



Vous êtes salarié du particulier employeur  
ou assistant maternel ?



**ACTIVITÉS SOCIALES  
& CULTURELLES**

EMPLOI À DOMICILE

**Profitez  
d'offres  
à prix réduits**

**pour vos sorties,  
loisirs et vacances !**

**Connectez-vous pour les découvrir**

**[www.asc-loisirs-emploidomicile.fr](http://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr)**